

Revue de presse du MEDEF IDF du mercredi 1er au jeudi 2 novembre 2017

1	Île-de-France : le trafic du RER A reprend jeudi matin.....	1
2	Croissance: tout va bien, donc c'est le moment de s'inquiéter !.....	2
3	La taxe sur les dividendes remboursée par 300 grandes entreprises	3
4	Santé, chômage, Pacs... tout ce qui change au 1er novembre	5
5	Le patron d'Orange dévoile sa banque «vraiment gratuite ».....	6
6	Orange Bank : ses points forts, ses faiblesses	8
7	Des normes simplifiées dans l'immobilier, le grand espoir des professionnels.....	9
8	Un rapport dénonce des dérives dans la gestion du mouvement HLM	12
9	Réforme de la formation professionnelle : ce que veut le gouvernement.....	13
10	Trois axes se dessinent pour la refonte de l'apprentissage	14
11	La majorité accélère sur les «emplois francs» pour résorber le chômage dans les quartiers difficiles	16
12	Les points-clés du budget de la Sécurité sociale, adopté par l'Assemblée nationale	17
13	Après l'état d'urgence, ce que prévoit la nouvelle loi antiterroriste	19
14	Terrorisme : "Nous pourrions revenir à l'état d'urgence", estime Collomb	20
15	A l'approche du référendum, la Nouvelle-Calédonie veut éviter un grand bond en arrière ..	21
16	Maël de Calan : « La droite doit refuser la démagogie »	23
17	États-Unis: le républicain Jerome Powell pressenti pour présider la Fed	25
18	Onze pays du Pacifique ravivent le traité boudé par Trump	26

::: ILE-DE-FRANCE

LE POINT – 02/11/2017

1 Île-de-France : le trafic du RER A reprend jeudi matin



La ligne la plus fréquentée d'Europe était interrompue depuis lundi après le percement accidentel de la paroi du tunnel à la porte Maillot.

Le trafic du RER A, la ligne ferroviaire la plus fréquentée d'Europe, interrompu depuis lundi entre les gares de la Défense et d'Auber à Paris, à la suite de l'arrivée d'eau boueuse dans un tunnel de la ligne, a repris jeudi matin, a indiqué la RATP sur son compte Twitter et dans un communiqué. « Incident terminé. Retour à un trafic normal sur l'ensemble de la ligne » du RER A, a tweeté jeudi matin la RATP.

« La RATP confirme la reprise du trafic du RER A sur l'intégralité de la ligne, suite à l'achèvement des travaux nécessaires par les entreprises du Groupement Eole (Bouygues Travaux Publics,

Eiffage et Razel-Bec), en charge du chantier ayant endommagé le tunnel du RER A », annonce dans un communiqué publié jeudi matin la RATP.

Percement accidentel

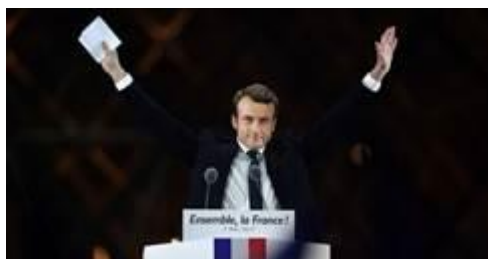
La ligne était coupée depuis lundi entre les gares de la Défense et Auber à Paris, à la suite du percement de la paroi du tunnel du RER A à la porte Maillot, dans le cadre d'un forage préliminaire pour des travaux conduits par les équipes du groupement Eole (Bouygues Travaux Publics, Eiffage et Razel-Bec), en charge du chantier du RER E pour SNCF Réseau. Le percement accidentel avait entraîné lundi un écoulement important et soutenu d'eau boueuse et de sable qui avait noyé les voies sur une cinquantaine de mètres, nécessitant l'arrêt immédiat de la circulation des trains du RER A.

Traversant d'est en ouest la région Île-de-France, cette ligne ferroviaire est une artère-clé des transports franciliens, d'autant plus emblématique qu'elle est la plus fréquentée d'Europe, avec plus d'un million de personnes transportées par jour.

::: ECONOMIE

L'OPINION – 02/11/2017

2 Croissance: tout va bien, donc c'est le moment de s'inquiéter !



La France affiche une hausse de son PIB supérieure à 2,2 % en rythme annuel. Le seul point noir reste le commerce extérieur

Le PIB a progressé de 0,5 % troisième trimestre, a annoncé mardi l'Insee. Pour la quatrième fois d'affilée, la croissance est supérieure ou égale à un demi-point.

Dans les archives du quinquennat 2017-2022, on pourra écrire qu'il s'agissait du premier « vrai » trimestre complet d'Emmanuel Macron depuis sa victoire à la présidentielle. Et qu'il aura été excellent en ce qui concerne la croissance puisque, selon l'Insee, le PIB a progressé de 0,5 % entre juillet et septembre 2017, [quasiment sans la moindre ombre au tableau](#).

Non seulement cela fait quatre trimestres que la croissance est supérieure ou égale à 0,5 % mais l'Insee a révisé en hausse ses précédentes estimations pour le quatrième trimestre 2016 et le second trimestre 2017, ce qui fait que depuis un an, le PIB a progressé de 2,2 % en glissement annuel. Enfin, tous les moteurs sont « en marche » : la consommation des ménages accélère légèrement (+0,5 % après +0,3 % au deuxième trimestre) tandis que l'investissement des entreprises continue à évoluer à un rythme élevé (+0,8 %). Le seul point noir reste, comme toujours, le commerce extérieur qui coûte 0,6 point de PIB. Mais il est cette fois en grande partie compensé par l'effet très positif du stockage des entreprises (+0,5 point).

En réalité, le commerce extérieur est lourdement pénalisé par une envolée des importations qui découle d'un restockage des entreprises en prévision de ventes futures. Concrètement, cela signifie que [l'appareil productif français n'arrive pas à satisfaire la demande intérieure](#), donc que

les entreprises sont obligées d'importer pour se fournir. Sans ce déficit de production, la croissance française serait proche des 2,5 % en rythme annuel !

A la différence de ses deux prédécesseurs, qui ont été confrontés à la crise des subprimes (Nicolas Sarkozy) et aux stigmates de la crise de la zone euro (François Hollande), Emmanuel Macron arrive avec un horizon conjoncturel dégagé. A l'heure où il met en œuvre son programme de réformes, deux questions essentielles doivent guider sa stratégie à court et moyen terme : où en est-on précisément dans le cycle économique, autrement dit de combien de temps dispose-t-il avant que l'horizon ne se couvre ? Quelles réformes structurelles engager aujourd'hui pour assurer une poursuite de la croissance lorsque l'activité s'inversera ?

La première question est la plus complexe. « Après la crise financière hors norme de 2007, nous sommes vraisemblablement revenus dans un cycle de croissance plus classique, estime Ludovic Subran, chef économiste d'Euler Hermès. Mais ce cycle a débuté il y a plusieurs années, à un rythme lent au départ, si bien qu'il est difficile de savoir si nous sommes actuellement en phase d'accélération qui va s'accroître ou si, au contraire, nous sommes au terme d'un rattrapage préfigurant une phase de stabilisation ». Les difficultés récurrentes de l'économie allemande - qui est en avance de cycle - à franchir la barre des 2 % de croissance semblent plaider pour le second scénario. « Dans ce cas, au vu de la dynamique actuelle, la France a encore une très belle année de croissance devant elle, avant de voir revenir les difficultés », prédit Ludovic Subran. Même analyse pour Philippe Waechter, chef économiste de Natixis AM, pour qui « l'année 2017 se terminera sur une croissance de 1,8 % et on peut attendre un chiffre proche pour 2018 ».

Réservoir fragile. Ceci conduit naturellement à s'interroger sur les années suivantes et donc à répondre à la deuxième question : quelles réformes privilégier pour assurer la poursuite de la croissance française à long terme ? A cet égard, les chiffres publiés par l'Insee sont peut-être plus fragiles qu'il n'y paraît. « La consommation des ménages devrait progresser de 1,3 % au total sur l'ensemble de l'année, ce qui n'est pas exceptionnel », explique ainsi Ludovic Subran. Les entreprises semblent, au contraire, être au maximum de leurs capacités d'investissement : c'est donc là, selon lui, que se trouve le réservoir de croissance.

Mais ce « réservoir » est fragile, par nature, tant la consommation des ménages est volatile, notamment dans sa composante immobilière. Pour Philippe Waechter, ce sera donc « le rôle de l'investissement public d'infléchir à la hausse la croissance potentielle, permettant ainsi d'améliorer la compétitivité de l'économie française et donc ses relations avec le reste du monde ». C'est là qu'intervient le programme d'investissement 57 milliards d'euros présenté en septembre par le Premier ministre Edouard Philippe. Un plan qui n'est pas entré dans sa phase concrète et [tarde à convaincre les experts](#). Paradoxalement donc, c'est parce que tout va bien que l'avenir du quinquennat se joue maintenant, sur le plan économique.

Cyrille Lachèvre

LE POINT – 01/11/2017

3 La taxe sur les dividendes remboursée par 300 grandes entreprises



Cette mesure devrait être présentée jeudi en conseil des ministres dans un projet de loi de finances rectificative d'urgence.

Cette "surtaxe exceptionnelle" pour "les plus grosses entreprises", annoncée par Bruno Le Maire, devrait permettre de récupérer environ 5 milliards d'euros.

Le gouvernement a finalement tranché : il va imposer aux 300 plus grandes entreprises françaises une surtaxe exceptionnelle pour rembourser une partie de la taxe sur les dividendes instaurée sous le quinquennat Hollande, mais invalidée par le [Conseil constitutionnel](#). Les entreprises concernées sont « uniquement les plus grosses entreprises, celles qui ont plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires », a détaillé mardi [Bruno Le Maire](#), invité du journal télévisé de [France 2](#). Avec cette « surtaxe exceptionnelle » appliquée en 2017, sans doute présentée jeudi en Conseil des ministres dans un projet de loi de finances rectificative d'urgence, le gouvernement allégera de moitié sa propre facture, puisqu'il compte récupérer environ 5 milliards d'euros, a précisé Bercy à [l'Agence France-Presse](#).

Le ministre de l'Économie avait déjà dit ces derniers jours que sa priorité était de respecter sa promesse de réduire le déficit public à moins de 3 % cette année, et qu'il comptait donc mettre les grandes entreprises à contribution pour rembourser les 10 milliards d'euros dus aux sociétés qui ont payé cette taxe de 3 % sur les dividendes, instaurée en 2012. « Je préfère tenir bien les comptes publics de la nation. (...) Je préfère que notre voix française retrouve sa crédibilité » en [Europe](#), s'est-il justifié. Ce choix a été qualifié en revanche d'« injustice totale » dès lundi par le Medef, qui a critiqué cette volonté de l'État de « corriger sur les entreprises » une mesure d'un précédent gouvernement. Selon l'organisation patronale, les banques seront particulièrement concernées par cette surtaxe exceptionnelle.

« Sens civique »

Dans le détail, les entreprises réalisant de 1 à 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires verront le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) qu'elles payent passer cette année de 33 % à 38 %. Et celles dont le chiffre d'affaires dépasse les 3 milliards se verront appliquer un taux de 45 % au lieu de 33 %, a détaillé Bercy. « J'ai conscience que je leur demande un effort considérable », mais « je fais appel à leur sens civique. Ce sont des entreprises qui se portent bien, qui ont de bons résultats », a défendu Bruno Le Maire. Ayant qualifié à plusieurs reprises de « scandale d'État » la création de cette taxe sur les dividendes, finalement invalidée, il a saisi l'Inspection générale des finances (IGF) pour établir les responsabilités dans cette affaire et attend les résultats de cette enquête le 10 novembre, a-t-il précisé.

Mais il a déjà dédouané le président de la République Emmanuel Macron, pourtant secrétaire général adjoint de l'Élysée en charge de l'économie et de la fiscalité à l'époque des faits. « Le président de la République a été le premier à vouloir la transparence sur les responsabilités », a plaidé mardi Bruno Le Maire. La taxe sur les dividendes, reposant sur une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre des dividendes versés aux actionnaires, a été invalidée le 6 octobre par le Conseil constitutionnel, qui a jugé qu'elle induisait une « rupture d'égalité » devant l'impôt. Le dispositif avait été critiqué dès sa mise en œuvre par les entreprises concernées – pour l'essentiel de très grands groupes – qui avaient promis une série de recours juridiques. Une mise en demeure avait en outre été prononcée par la Commission européenne, dès l'année 2015.

LE PARISIEN – 02/11/2017

4 Santé, chômage, Pacs... tout ce qui change au 1er novembre



A partir du 1er novembre, les Français vont devoir faire face à plusieurs changements dans les démarches administratives

ou dans la consommation avec la hausse de plusieurs tarifs

Tarif des consultations médicales, signature de Pacs en mairie, indemnisation du chômage, fin de la trêve hivernale... Voici les principaux changements qui interviennent à partir du 1er novembre.

Début de la trêve hivernale. Les familles menacées d'expulsion des logements vont pouvoir **bénéficier jusqu'au 31 mars de la trêve hivernale**. En 2016, 15 222 ménages avaient été expulsés avec le concours de la force publique, soit environ 34 400 personnes, selon la Fondation abbé Pierre. Pour la première fois, **les habitants des bidonvilles** sont également concernés cette année par cette trêve, qui a été étendue par la loi Egalité et Citoyenneté.

Hausse de certaines consultations médicales. Une **trentaine de consultations dites « complexes » ou « très complexes »**, qui demandent davantage de temps au médecin, passent à 46 ou à 60 €, au lieu de 25 € pour une consultation de base chez un généraliste et de 30 chez un spécialiste. Ces consultations concernent notamment les rendez-vous pour une contraception, la prise en charge de l'obésité d'un enfant, l'annonce et la mise en place d'un traitement pour une maladie grave. Pour les patients, ces nouvelles consultations seront remboursées selon les règles habituelles (70 % par la sécurité sociale, 30 % par les complémentaires santé). Certaines, à « fort enjeu de santé publique », seront prises en charge à 100 % par la Sécu, tout comme celles concernant les patients en affection de longue durée (ALD).

Les Pacs signés en mairie. Désormais, c'est à la mairie et non plus au tribunal d'instance que **les pactes civils de solidarité (PACS)** doivent être enregistrés, modifiés ou dissous. Le passage du PACS à la mairie est une des mesures de la loi Justice votée en 2016.

Nouvelles règles d'indemnisation du chômage. Conclues au printemps pour trois ans, **les nouvelles règles d'indemnisation chômage** s'appliquent à compter de ce mercredi pour les nouveaux allocataires. Désormais, les demandeurs d'emploi de 50 à 53 ans bénéficient d'une durée maximale d'indemnisation de deux ans, ceux de 53 et 54 ans de deux ans et demi, et ceux de plus de 55 ans de trois ans. Auparavant, les plus de 50 ans qui avaient suffisamment cotisé avaient droit à 36 mois d'indemnités. En contrepartie de cette baisse de la durée d'indemnisation, les chômeurs âgés de 50 à 55 ans ont droit à un bonus de 500 heures sur leur compte personnel de formation. Autre nouveauté : les demandeurs d'emploi qui touchaient de fortes indemnités de fin de contrat pouvaient attendre jusqu'à 180 jours avant de percevoir des allocations. Désormais, ce plafond est baissé à 150 jours.

Demandes de carte grise sur Internet. Les demandes de carte grise se feront à partir du 6 novembre sur Internet et non plus à la préfecture. Le certificat d'immatriculation sera ensuite envoyé à domicile. En cas de difficultés pour accéder à Internet, un rendez-vous à la préfecture restera possible.

Prix du gaz en hausse. Les [prix des tarifs réglementés du gaz](#) vont progresser en moyenne de 2,6 % après une première hausse au mois d'octobre.

Acceptation ou renoncement d'une succession chez le notaire. Dans le cadre des successions, les notaires pourront recevoir les renonciations à une succession et les déclarations d'acceptation de la succession en fonction de l'inventaire et des biens de la personne décédée. Jusqu'à présent, ces missions étaient seulement dévolues aux greffes des tribunaux de grande instance.

Fin de l'état d'urgence. Deux ans après son instauration, l'état d'urgence prend fin ce mercredi à minuit pour être remplacé par [la loi antiterroriste](#). Votée le 18 octobre à une large majorité, cette loi renforce les pouvoirs de l'exécutif pour assigner quelqu'un non plus à résidence mais dans un périmètre au minimum égal à la commune et réaliser des perquisitions à domicile. L'exécutif peut aussi fermer un lieu de culte où se diffuseraient des idées incitant au terrorisme ou effectuer des contrôles d'identité près des frontières et des gares ou aéroports. Le tout sans feu vert judiciaire, perquisitions exceptées.

::: ENTREPRISES

LE PARISIEN – 02/11/2017

5 Le patron d'Orange dévoile sa banque «vraiment gratuite»



PDG du groupe Orange, Stéphane Richard, détaille l'offre d'Orange Bank lancée ce jeudi.

Jour de «big bang» dans la banque ! [Après un retard à l'allumage de quatre mois](#), la très attendue «Orange Bank» débarque ce jeudi sur les smartphones français. Avec une offre calibrée pour dynamiser le système bancaire traditionnel : carte gratuite, ouverture de compte rapide en ligne, prime de bienvenue de 80 euros... Objectif de Stéphane Richard, le patron du groupe : séduire 400 000 utilisateurs dès la première année, et deux millions dans dix ans.

Orange lance sa banque avec quatre mois de retard. Que s'est-il passé ?

C'est un projet complètement nouveau pour Orange, basé sur une application grand public. On a peut-être été optimistes sur le calendrier. Mais, entre la décision et le lancement, on aura mis moins d'un an. C'est un record. Depuis mai, on a fait tester l'application par 4000 personnes, sur iOS et Android, et corrigé les derniers bugs. On est prêts. Et c'est le bon moment pour faire décoller une nouvelle banque.

Face à la concurrence innovante, en quoi se distingue Orange Bank ?

Le principe de cette banque, c'est qu'elle est vraiment gratuite ! Une vraie gratuité, sans astérisques qui renvoient à des frais cachés... Il n'y a pas de frais d'ouverture ou de tenue de compte, la carte bancaire est gratuite à vie. Aucun frais sur les paiements, virements ou retraits, y

compris en Europe. Aucune condition de revenu n'est requise et il n'est pas nécessaire d'être client mobile Orange. La seule chose qu'on demande, c'est d'utiliser au moins trois fois par mois l'application, pour n'importe quelle opération, sinon cinq euros par mois seront facturés. On veut de vrais clients, actifs !

Que peut-on faire de nouveau sur cette application ?

Tout. Créer son compte en quelques clics, payer sans contact depuis son mobile, dans une limite de 600 euros par opération. On peut aussi faire des virements classiques et même par SMS, modifier instantanément son plafond de dépenses, désactiver ou réactiver sa carte bancaire égarée avec effet immédiat. Il n'y a plus de date de valeur : les dépenses et recettes sont aussitôt prises en compte, même le week-end. Le solde du compte est actualisé en permanence. Vos dépenses s'affichent avec des icônes de couleur par type (alimentation, loisirs, vêtements...) pour aider à la gestion du budget personnel...

En quoi vous différenciez-vous des néobanques ?

Nous offrons le meilleur des néobanques sans leurs inconvénients. D'abord, nous sommes français... Ensuite, Orange, qui compte 22 millions de clients, affiche un bilan solide. Nous avons donc une vraie crédibilité. Ensuite, nous ne sommes pas qu'une banque en ligne : 140 agences Orange accueillent dès aujourd'hui le public pour le conseiller, tester l'application, etc. Nous y avons formé 900 agents, tous certifiés. Bonus : nous offrons en cadeau de bienvenue 80 euros, sans condition et, si vous êtes client Orange, vous aurez 40 euros en plus.

Pourra-t-on déposer de l'argent liquide ?

Ça n'est pas prévu. Nous sommes une banque entièrement digitale, même si on peut retirer de l'argent aux distributeurs ! Ensuite, ce liquide poserait des problèmes de sécurité dans nos agences.

Et en cas de problème ?

Un assistant virtuel intégré à l'application est capable de répondre à 95 % des interrogations et problèmes que pourraient rencontrer les utilisateurs. Il y a aussi les conseillers en boutique ainsi que deux plates-formes de téléconseillers héritées de Groupama Banque, dont l'effectif a été porté à 200 collaborateurs (*NDLR : 700 est l'effectif total d'Orange Bank*).

Proposerez-vous d'autres services bancaires ?

Dès maintenant, dans l'application, tout client peut ouvrir en quelques secondes et sans frais un livret d'épargne non réglementé, rémunéré à 1 % et sans plafond de dépôt. Nous proposons aussi trois types d'assurances, dont une au choix est offerte. Au premier semestre 2018, nous proposerons du crédit à la consommation, et plus tard du crédit immobilier. Enfin, je souhaite que l'on construise une offre souple et sur mesure dédiée aux étudiants.

Quelle carte bancaire proposez-vous ? Est-elle assortie d'une assurance ?

C'est une carte Visa marquée Orange Bank. C'est une carte de paiements et retraits sans assurance associée. Nous proposerons bientôt des cartes premium mais qui devraient être facturées aux clients.

Quand gagnez-vous de l'argent ?

Sur les paiements sans contact, nous percevons une toute petite redevance du commerçant. C'est surtout des autres produits, tels que le crédit et l'assurance, que nous attendons des revenus.

N'y a-t-il pas un risque, en cas de perte ou vol, à avoir des données bancaires stockées sur le mobile ?

Pour activer l'application, il faut un code ou un système de reconnaissance d'empreinte. Ensuite, un téléphone perdu, ça se bloque facilement à distance aujourd'hui, tandis que si vous perdez votre portefeuille...

Quels sont vos objectifs ?

On table sur deux millions de clients d'ici à dix ans.

Vidéo : <http://www.leparisien.fr/economie/votre-argent/le-patron-d-orange-devoile-sa-nouvelle-banque-01-11-2017-7367856.php>

Daniel Rosenweg

LE PARISIEN – 02/11/2017

6 Orange Bank : ses points forts, ses faiblesses



Avoir recours à un salarié d'Orange pour effectuer une démarche alors que vous auriez pu le faire en ligne seul vous coûtera 5 € :

c'est, sur ce point, que l'offre d'Orange pêche.

Carte gratuite, ouverture de compte rapide en ligne, prime de bienvenue de 80€... Nous avons passé l'offre en revue.

La très [attendue Orange Bank](#) débarque ce jeudi sur les smartphones français. Voici les points forts et les faiblesses de l'offre.

La carte bancaire et les frais de tenue de compte. Tout est gratuit si vous utilisez votre moyen de paiement au moins trois fois par mois. Un vrai «plus» par rapport aux banques traditionnelles (Société générale, la Banque postale, etc.), mais les banques en ligne comme Boursorama proposaient déjà ce genre de services. La carte est, chez Orange, paramétrable, avec la possibilité de choisir son code secret ou bloquer/débloquer certaines fonctions (sans contact, paiement à l'étranger, etc.). Des petits plus sur l'utilisation de la carte assez rares dans les banques classiques mais devenus la norme chez les néobanques comme N 26.



Les frais liés aux découverts. Les frais d'agios (8%) sont plutôt dans la moyenne basse du marché. Mais, surtout, aucune « commission d'intervention » n'est réclamée lors d'un dépassement de découvert. Un vrai point de différenciation. En effet, les établissements traditionnels ont eu la main lourde, ces derniers temps, sur ces frais qui s'appliquent lorsque vous n'arrivez plus à joindre les deux bouts. En règle générale, les banques réclament 8 € pour chaque paiement initié au-delà du découvert (80 € au maximum par mois).

Le service client. La règle est simple chez Orange : avoir recours à un salarié d'Orange pour effectuer une démarche alors que vous auriez pu le faire en ligne seul vous coûtera 5 €. C'est, sur ce point, que l'offre d'Orange pêche. Dans une banque classique, on ne vous réclame pas 5 € chaque fois qu'un conseiller vous donne rendez-vous et vous rend service...

LA TRIBUNE – 02/11/2017

7 Des normes simplifiées dans l'immobilier, le grand espoir des

professionnels



Dans le cadre de sa stratégie Logement, présentée le 20 septembre, l'exécutif entend réformer le processus normatif. Didier Camandona, président de la Fnaim Grand Paris, et Marc Villand, PDG d'Interconstruction et président de la FPI Île-de-France, analysent le dispositif.

Lors de la présentation de la stratégie Logement du gouvernement, le 20 septembre dernier, le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, s'est engagé à « *lever les verrous et les freins qui raccourcissent les procédures* ». De même, son secrétaire d'État Julien Denormandie a promis de « *moderniser et simplifier les normes* », et notamment « *une pause sur les normes techniques pendant le quinquennat* », tout en annonçant, en réponse aux normes handicap, des « *logements 100% évolutifs demain* ».

« *J'ai tendance à dire que c'est un serpent de mer, réagit Didier Camandona. Les normes sont un frein. Cette "décomplexification", on en parle depuis des années. C'est de nature à pouvoir faire évoluer les choses sur le papier, mais plus ça va, moins ça va. À l'âge du numérique qui va à la vitesse de la lumière, c'est entre les compromis et les actes notariés qu'on met le plus de temps, quelque part entre les freins réglementaires et procéduriers.* »

Le président de la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim) Grand Paris, attend, en effet, la concrétisation de ces promesses « *depuis des années, et ce même avant la loi Alur* » : « *On ne les a pas vues venir... Tous les professionnels demandent ça.* »

Son homologue francilien de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI), Marc Villand, s'interroge également : « *Quelle en sera l'étendue et jusqu'où va-t-on aller ? C'est un travail concerté et de détails qu'il faut mener. C'est aussi un changement de mentalités. Depuis cinq, voire dix ans, la fonction publique d'État considère qu'elle fait bien son travail si elle contrôle et réglemente toujours davantage.* »

Des négociations pas toujours très saines

Et de pointer en outre la fonction publique territoriale : elle « *a inventé des pré-instructions, qui ne réduisent pas pour autant les délais d'instruction, ou encore des PLU avec des dispositifs qui n'ont rien à voir et qui offrent une tribune aux recours, sans parler des typologies de tailles d'appartement alors que la moyenne française ne fait que diminuer avec 2,2 personnes par logements. Parfois, le premier pas vers l'accession est un studio.* »

Aussi le patron d'Interconstruction plaide-t-il pour « *une dernière simplification : l'application des PLU* », citant en exemple « *le droit de construire des gabarits qui ont une densité [rapport entre le nombre d'habitants et la surface d'un espace, selon la définition de l'IAU-IDF, ndlr] de 2, mais où les élus pensent à une densité de 1 à proximité d'une zone pavillonnaire...* »

Sur les recours, Didier Camandona, de la Fnaim, rappelle, lui, que « *le président Hollande l'avait prévu dans son programme. Certes, il y a eu des progrès en fin de mandat...* »

Aujourd'hui, il est rassuré de voir que le gouvernement Philippe s'y attelle : « *Très bien, continuons ! Redonnons un signal. Nous y mettrons toute notre ardeur pour le soutenir. Il y a eu tant de*

recours abusifs qui ont donné lieu à des négociations pas toujours très saines avant le tribunal administratif. » Le professionnel pointe ainsi la fiscalité comme « problème numéro 1 » : « Le foncier disponible est rare et compliqué. Il n'est pas certain que ces mesures soient si impactantes. L'augmentation des normes et la densité des charges expliquent le coût trop élevé de la construction. Heureusement qu'on a eu cette politique de taux bas qui a permis à nos concitoyens de se loger. »

Marc Villand approuve : « *Le secteur du bâtiment n'a pas gagné en productivité depuis vingt ans. Nous demandons plus de confiance, plus de dialogues, plus de concertations et moins de réglementations* », proposant « *une instance où l'on jaugerait ensemble pour écraser la chaîne des autorisations* ».

Selon lui, « *les délais qui s'enchaînent : installation du chantier, autorisation de la voirie* » sont responsables de cette situation.

Le promoteur francilien espère beaucoup du ministère de la Cohésion des territoires, qui s'est montré à l'écoute : « *Quand on a nous a demandé des cas pratiques, j'ai donné des exemples de recours abusif. Il y a une nouvelle ambiance. Depuis quatre ans, nous parlons de cristallisation des moyens et de raccourcissement des délais de jugement. Là-dessus, nous avons été écoutés.* »

Créer une offre plus large

À l'entendre, les relations avec les autorités semblent s'être nettement améliorées : « *C'est désormais l'objectif global de l'administration. Le gouvernement donne une priorité. Cela peut être très différent du Conseil de simplification.* »

Au niveau local, poursuit Marc Villand, « *je sens la volonté chez le préfet d'Île-de-France, Michel Cadot, de travailler sur le logement social et intermédiaire pour créer une offre plus large. Son prédécesseur Jean-François Carenco [président de la Commission de régulation de l'énergie depuis février 2017, ndr] a fait du bon boulot. Ils ont la volonté que cela s'accélère.* »

Les normes environnementales et handicap demeurent, en revanche, à l'ordre du jour. Le responsable de la Fnaim refuse, en revanche, de les critiquer : « *C'est le sens de l'histoire que le logement réponde aux besoins de la planète. Problème : la mise en place nécessite du temps et donc de l'argent. Améliorer les conditions de vie, c'est souvent long.* »

Idem avec l'aménagement dit « *évolutif* » des logements pour les personnes à mobilité réduite : « *On n'est pas contraint par des dates rapprochées. C'est sage, car c'est un investissement considérable.* » Marc Villand, le porte-parole de la FPI pour le Grand Paris, considère de même que « *c'est intelligent* » : « *Nous nous sommes retrouvés avec des chocs importants et des contraintes maximales. Chaque acquéreur peut demander une modification. Beaucoup de logements seront "handicapables". Cela nous donnera plus de flexibilité dans la conception du bâtiment.*»

César Armand

LES ECHOS – 02/11/2017

8 Un rapport dénonce des dérives dans la gestion du mouvement HLM



Une mission de l'Inspection générale des finances a inspecté 5 organismes en 2015. Lacunes dans le contrôle interne, mauvais suivi des attributions de logement : les écarts sont nombreux et parfois graves.

La bonne gestion du mouvement HLM fait question. Un rapport de l'Inspection générale des finances illustre les lacunes, voire les dérives, de certains acteurs du logement social. « Les Echos » ont pu consulter le document qui date de 2015 et n'a jamais été publié. Il porte sur 5 organismes pris au hasard.

La mission de vérification a été opérée auprès de trois offices public de l'habitat (Habitat Marseille Provence, Office de l'habitat montreuillois et Archipel Habitat de Rennes Métropole) et deux sociétés HLM (IDF Habitat basé à Champigny-sur-Marne, et Méduane Habitat situé à Laval). Elle souligne la nécessité de meilleures pratiques. Le document constate, par exemple, « pour la majorité de structures vérifiées », « une insuffisance de contrôle interne », la mauvaise maîtrise des règles d'amortissement ainsi que « l'inefficacité des dispositifs d'anticipation et de traitement des difficultés financières ». L'IGS a découvert au passage que Meduane Habitat avait recouru pour gérer sa dette à des swaps qui ont provoqué une perte de 7,5 millions d'euros entre 2010 et 2013, « soit 172 % de son *résultat net cumulé* » !

« De graves dérives »

Le rapport pointe également « plusieurs graves dérives ». A Laval toujours, 5 logements sociaux ont été attribués à des membres...de la commission d'attribution. Chez IDF Habitat, « un marché a été attribué dans des conditions litigieuses au frère du directeur salarié ». « Pour trois des organismes vérifiés, la mission a constaté que le départ de l'ancien directeur général ne s'était pas déroulé dans des conditions régulières conduisant systématiquement au versement de sommes indues allant de 15.000,00 euros à 218.000,00 euros » note encore le texte qui parle de « détournement de procédure » ou de « procédure non conforme au droit applicable ».

La mission de vérification constate plus généralement le mauvais suivi du processus d'attribution des logements, le peu d'entrain à favoriser la mobilité des locataires lorsque leur situation change et qu'ils occupent un logement trop grand, ainsi que le faible nombre de ventes de logements pour en financer de nouveau.

Sur de nombreux points, si l'on en croit l'IGS, la marge d'amélioration de la gestion des organismes HLM est importante. Ces conclusions constituent autant d'éléments à verser au dossier qui oppose depuis septembre le gouvernement et l'Union sociale pour l'habitat (USH).

Discussion à l'Assemblée

Le débat rebondit ce jeudi avec la discussion par l'Assemblée l'article 52 du projet de loi de finance 2018. Dans un courrier dont « Les Echos » ont pris connaissance, adressé à Jean-Louis Dumont, le président de l'USH, le Premier ministre résume sa politique : réduction des loyers pour compenser la baisse des APL, réforme du **Livret A** afin de réduire les **charges financières** des organismes de logement social, possibilité de rehausser le loyer des locataires dépassant les plafonds de ressources, allongement de la maturité des prêts concédés par la Caisse des dépôts,

enveloppe de financement complémentaire de 4 milliards - plus 2 milliards de prêts bonifiés -, facilitation des cessions d'actifs pour financer de nouveaux logements.

« La réforme [...] ne doit pas faire de perdants ; ni les bailleurs sociaux, ni les allocataires, ni notre capacité collective à construire plus et cher ne doivent être affectés » résume Edouard Philippe. « Un accord n'est pas envisageable » répond pourtant sèchement Jean-Louis Dumont le 27 octobre. Le président de l'USH confirme dans sa lettre la position de refus adoptée par le mouvement HLM lors de son dernier congrès à Strasbourg. Il souligne que la baisse des loyers demandée sera supérieure à celle des APL et que « les éléments de contrepartie sont soumis à de nombreux aléas ».

Le rapport de l'IGS pourrait servir de levier au gouvernement pour infléchir la position de ses interlocuteurs. Dans son courrier, le Premier ministre évoque en effet « des économies de gestion des organismes ».

Philippe Bertrand

::: SOCIAL

LES ECHOS – 02/11/2017

9 Réforme de la formation professionnelle : ce que veut le gouvernement



Le Gouvernement veut clarifier les responsabilités en matière de formation professionnelle avec un pilote identifié et une source de financement pour chaque public visé, apprentis, salariés ou chômeurs.

EXCLUSIF // L'exécutif veut une source de financement et un responsable pour chaque public visé. Les branches professionnelles coifferaient l'apprentissage et les régions obtiendraient un financement dédié pour les chômeurs.

Le gouvernement va laisser les partenaires sociaux négocier sur la réforme de la formation professionnelle. Mais il a des idées déjà très précises sur ce vers quoi il veut aller.

De fait, le cadrage que transmettra l'exécutif est, selon nos informations, annonciateur d'une clarification sans précédent d'un système unanimement jugé complexe, mais qui risque de donner lieu à de furieuses guerres de chapelles. Le principe directeur ? Il a le mérite de la simplicité : à chaque public - apprentis, chômeurs ou salariés -, un responsable clairement identifié qui disposera pour agir d'une source de financement dédiée.

L'apprentissage aux branches

Dans cette optique, l'apprentissage basculerait du côté des branches professionnelles qui gèrent déjà (avec succès) les contrats de professionnalisation, l'autre grand dispositif de formation en alternance. La logique voudrait alors que ces mêmes branches récupèrent les 51 % de la taxe

d'apprentissage - soit 1,6 milliard d'euros - payés par les entreprises mais qui tombent actuellement dans la poche des régions. Ce faisant, elles coifferaient le financement de l'ensemble des dispositifs de l'alternance au travers d'une taxe unique.

Une telle réorganisation, si elle se confirme, ne manquerait pas de faire hurler les régions. Celles-ci se « consoleraient » en voyant leur responsabilité dans la formation des chômeurs confirmée, et même renforcée. Comment ? Grâce à un financement dédié qui prendrait la forme d'une partie de la contribution unique des entreprises (le 1 % légal), actuellement du ressort des branches.

Pour le troisième public, les salariés, la formation continuerait d'être financée par les entreprises, sauf pour les TPE pour lesquelles un mécanisme de mutualisation demeurerait.

Coconstruction

Reste, enfin, le cas du [Compte personnel de formation sur lequel le gouvernement mise énormément pour que chacun soit « acteur de son parcours professionnel »](#), comme le martèle Muriel Pénicaud. Financé actuellement à hauteur de 0,2 point du 1 % légal, il y a de fortes chances qu'il englobe le dispositif du Congé individuel de formation, le [CIF](#), et son 0,2 point également.

Le document d'orientation ira-t-il jusqu'à cadrer à ce point la négociation, limitant la marge de manoeuvre des partenaires sociaux et la concertation en parallèle avec les régions ? Une chose semble sûre, le gouvernement est déterminé à clarifier les responsabilités d'autant qu'il veut investir [14 milliards dans la formation des personnes peu qualifiées sur le quinquennat](#) .

Quel rôle pour Pôle emploi ?

Attention, nuance une source proche des discussions, « *désigner un pilote n'exclut pas la présence de copilotes* ». De fait, les sujets ne sont pas étanches à 100 % entre eux. Etat, régions et partenaires sociaux devront agir en bonne intelligence.

Derrière ces questions de gouvernance se cache évidemment celle des moyens et donc de la répartition des cotisations payées par les entreprises, sachant que le patronat exigera sans doute que la réforme se fasse à moyens constants.

Et Pôle emploi dans tout cela ? Si les régions affirment leur rôle pour la formation des chômeurs, l'étape suivante pourrait les voir réclamer leur placement. Les syndicats risquent de dénoncer une régionalisation rampante du service public de l'emploi, un chiffon rouge vif pour eux. Contacté, le ministère du travail a répondu aux Echos : « *il est trop tôt pour commenter puisque les concertations commencent la semaine prochaine* ».

Alain Ruello

LES ECHOS – 02/11/2017

10 Trois axes se dessinent pour la refonte de l'apprentissage



Rôle accru du monde professionnel, circuit de financement ou statut de l'apprenti : le gouvernement a laissé filtrer quelques-uns des points sur lesquels il veut agir.

Prévue le 31 octobre, l'installation des quatre groupes de travail pour la réforme de l'apprentissage a été reportée au 10 novembre. Mais le gouvernement a déjà identifié quelques axes forts des changements qu'il voudrait voir apporter.

- Les entreprises sorties de l'ornière

Pour le gouvernement, le constat est clair : en matière d'apprentissage, les meilleurs élèves de la classe en Europe sont les pays qui ont mis les entreprises au coeur du dispositif. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la ministre du travail, Muriel Pénicaud, a emmené la semaine dernière des représentants de partenaires sociaux et de régions en Suisse et au Danemark, deux des pays - avec l'Allemagne - les plus cités en exemple. On peut donc s'attendre à ce que les branches gagnent en influence en matière de construction et d'évolution des diplômes. « *Ouvrir une nouvelle section ou arrêter le contenu d'une formation demande deux ans minimum. C'est trop long* », argumente Florence Poivey, présidente de la commission éducation, formation et insertion du Medef qui réclame de jouer les premiers rôles depuis des lustres. Le monde de l'entreprise devait aussi gagner en influence dans l'organisation des cartes de formation. Tout cela augure de débats nourris avec l'Education nationale et les régions pour éviter des doublons entre les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis (CFA). Pour déminer le terrain, Muriel Pénicaud et le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, ont bien pris soin de ne pas opposer les deux filières.

- La taxe d'apprentissage pour l'apprentissage

« *Nous affecterons la totalité de la taxe d'apprentissage au financement de l'apprentissage* ». La promesse de campagne d'Emmanuel Macron a pu surprendre mais c'est un fait : malgré ce que laisse supposer son nom, une partie de cette taxe, qui est entièrement payée par les entreprises à hauteur de 0,68 % de leur masse salariale, se perd en route. Et là, les regards se portent vers les régions qui en reçoivent 51 %, soit 1,6 milliard environ. Telle région en aurait utilisé une partie pour étendre un programme de transport, telle autre pour bâtir son nouveau siège... Rien d'illégal depuis la loi El Khomri, mais de quoi choquer. Le solde de la taxe se répartit en 26 % versés aux CFA et 23 % (qu'on appelle le « hors quota ») à des organismes - grandes écoles, universités, instituts... - habilités, l'entreprise pouvant fléchir ses versements ou confier cette tâche à l'organisme collecteur dont elle dépend. S'il se confirme, le projet du gouvernement d'orienter toute la taxe d'apprentissage vers les seules branches professionnelles, aurait le mérite de tout clarifier. Au-delà de son objectif de transparence, l'exécutif veut que le produit de la taxe d'apprentissage soit orienté vers les formations aux métiers qui recrutent le plus.

- Un contrat de travail plus simple

La réforme aboutira-t-elle à fusionner contrats d'apprentissage et de professionnalisation ? C'est ce qu'avait promis Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle au nom d'une « *plus grande lisibilité* » pour les entreprises comme pour les jeunes. Prudente, Muriel Pénicaud a évoqué la recherche d'une « *meilleure articulation* ». Meilleure articulation ? À tout le moins, car les différences sont réelles mais limitées entre ces deux dispositifs juridiques d'alternance. Par rapport à l'apprentissage, la professionnalisation est ouverte en plus aux Certificats de qualification professionnelle, les CQP, à la main des branches, et aux demandeurs d'emploi. Une entreprise peut signer un contrat n'importe quand. Les organismes de formation n'ont pas besoin d'autorisation pour dispenser leurs cours. Et ça marche ! Bien que plus chers pour l'entreprise (quasiment pas d'aides et salaires plus élevés), les contrats de professionnalisation sont en forte progression là où ceux d'apprentissage font du surplace. En toile de fond, il y a la question du statut de l'apprenti et notamment de sa rémunération. Le gouvernement a visiblement retenu les appels de FO ou de la CFTC entre autres pour l'aligner sur celle de la professionnalisation et lever les freins dits périphériques, comme la mobilité ou le logement des jeunes.

L'OPINION – 02/11/2017

11 La majorité accélère sur les «emplois francs» pour résorber le chômage dans les quartiers difficiles



De jeunes apprentis en formation en vue d'un brevet professionnel en maçonnerie

Cette prime à l'embauche ne devait pas voir le jour avant 2020 mais les macronistes veulent rééquilibrer une politique sociale jugée trop orientée vers les plus aisés

Un amendement au projet de loi de finances pour 2018 a été adopté mardi en commission, qui prévoit une expérimentation des emplois francs l'an prochain. Cet amendement a été défendu par le groupe LREM contre l'avis du rapporteur Stéphane Viry (LR, Vosges). S'il passe le cap de l'adoption en séance publique le 8 novembre prochain, il ouvrira la voie à une généralisation en 2019.

C'est une promesse de campagne d'Emmanuel Macron dont on a peu parlé. Les « emplois francs », un système de primes à l'embauche de personnes qui vivent dans des zones urbaines sensibles, viennent d'être mis à l'ordre du jour. Pourtant, le gouvernement souhaitait attendre 2020 pour mettre en place ce dispositif de discrimination positive, pour des raisons budgétaires.

Mais devant les accusations de surtout favoriser les plus aisés, notamment après [la transformation de l'ISF](#) en impôt sur la fortune immobilière (IFI), la majorité a revu sa copie, avec le feu vert de l'exécutif. Les emplois francs seront expérimentés dès 2018 dans plusieurs zones géographiques, pour 20 000 bénéficiaires. A partir de 2019, si l'essai est concluant, il y aura une généralisation du dispositif. « On va fonctionner sur un appel à projets pour déterminer les territoires qui bénéficieront de l'expérimentation », a expliqué [Matthieu Orphelin](#), l'un des députés à l'origine de l'amendement voté en commission. L'adoption de la mesure devrait être confirmée par un vote dans l'Hémicycle dans une semaine.

Ses contours ne sont pas encore précisés, mais on s'achemine vers une prime de 15 000 euros pour toute entreprise qui embauchera en CDI un chômeur habitant dans une zone urbaine sensible. Cette aide financière sera répartie sur trois ans. Ce qui équivaut pour l'entreprise à une exonération totale des charges au niveau du smic. Pour un CDD, la prime serait de 5 000 euros, étalée sur deux ans.

Les emplois francs ont déjà été testés sous le [quinquennat de François Hollande](#) en 2013. Mais le dispositif avait été un échec. Au point d'être abandonné un an après. Et pour cause, fin 2014, il n'y a eu que 250 jeunes embauchés en emploi franc, alors que le gouvernement en attendait au moins 2 000 par an.

Cette fois, une prime plus élevée que celle que proposait François Hollande est prévue. Elle sera aussi élargie à tous les actifs, quels que soient leur âge ou leur qualification, et pas réservée

seulement à certains jeunes, comme c'était le cas lors de la précédente tentative. « Une bonne idée qui n'a pas trouvé dans sa mise en œuvre les conditions de succès », a commenté mardi la ministre du Travail. Pour [Muriel Pénicaud](#), « le dispositif prévoyait beaucoup de contraintes et de critères qui le rendaient relativement impossible à mettre en œuvre ». Mardi, elle s'est dite « assez favorable à une expérimentation » de cette nouvelle formule.

64 millions. Si l'amendement est adopté, la ministre devra par une circulaire en préciser les modalités (qui sera éligible ? quelles zones seront retenues ?) et notamment rédiger, un appel à projets national « pour impliquer des opérateurs publics et privés ». Pour qu'il fonctionne, la ministre promet de simplifier le processus.

Le gouvernement envisage de débloquer 64 millions d'euros, dont 60 pour l'intervention et 4 millions pour le fonctionnement – ce dernier montant devant permettre de financer dix heures de suivi par bénéficiaire, avec accompagnement et évaluation. L'accompagnement est une des principales difficultés des personnes qui vivent en zones sensibles pour s'insérer.

Sans attendre, certains parlementaires ont déjà fait savoir leur intérêt pour la mesure. Ainsi, la députée Albane Gaillot (LREM) a-t-elle proposé la candidature de Villejuif comme territoire d'évaluation. Avec les emplois francs, l'exécutif espère renouer un peu avec les élus, mais aussi [les syndicats](#), très remontés par les coupes dans [les contrats aidés](#).

Fanny Guinochet

∴ POLITIQUE

LE MONDE – 01/11/2017

12 Les points-clés du budget de la Sécurité sociale, adopté par l'Assemblée nationale



Après quatre jours de débats, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 a été adopté, mardi, par un vote solennel des députés.

Après quatre jours de débats parfois houleux, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2018 a été adopté, mardi 31 octobre, par un vote solennel de l'Assemblée nationale, avec 354 voix pour, 192 contre et 13 abstentions. Ce premier et copieux PLFSS du quinquennat d'Emmanuel Macron entraîne de profonds changements du système de protection sociale français.

- **Hausse de la CSG**

C'était l'une des principales dispositions de ce texte. L'augmentation de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG), prévue en deux temps en 2018 et destinée à compenser la suppression des cotisations maladie et chômage des salariés du privé, a cristallisé les tensions. Son adoption s'est faite dans une ambiance tendue. Gouvernement et majorité ont eu beau marteler qu'il s'agissait d'« *une augmentation du pouvoir d'achat* », l'opposition, de droite comme

de gauche, a fustigé son « *injustice* », notamment pour les retraités. « *Une mesure de solidarité intergénérationnelle* », a répliqué le gouvernement.

- **Transformation du CICE**

Les députés ont également acté la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Entrée en vigueur en 2013, cette mesure controversée du quinquennat Hollande permet aux entreprises de bénéficier d'une économie d'impôt équivalant à 7 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le smic. A partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE sera progressivement modifié en baisse pérenne de cotisations patronales. Socialistes et gauche radicale ont voté contre ce que les seconds ont qualifié de « *trappe à bas salaire* ». Tout comme la droite qui était opposé à la baisse de 7 % à 6 % du taux de CICE en 2018.

- **Suppression du RSI**

Autre promesse de campagne d'Emmanuel Macron : la suppression du très décrié régime social des indépendants (RSI) au 1^{er} janvier 2018 pour l'adosser d'ici deux ans au régime général. Depuis sa création en 2006, le RSI connaît de très nombreux dysfonctionnements. La ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, a défendu « *une réforme majeure du quinquennat* » pour répondre à « *une volonté de simplification* ». Les députés socialistes et ceux du parti Les Républicains ont plaidé en vain pour supprimer cet article : les premiers ont critiqué un « *cavalier législatif* », les seconds pointant le risque d'une nouvelle « *usine à gaz* ». Les élus communistes, de La France insoumise (LFI) et du Front national (FN) ou apparentés se sont abstenus.

- **Hausse progressive du prix du tabac**

Autre disposition phare du PLFSS, la hausse progressive du prix du tabac pour atteindre 10 euros en 2020. Dès mars 2018, le prix du paquet sera augmenté d'un euro. Un sujet qui tient à cœur à M^{me} Buzyn, médecin de formation, qui est montée au créneau pour répondre aux élus de droite et d'extrême droite qui manifestaient leur inquiétude pour les buralistes. « *Nous voulons arrêter d'opposer stérilement les buralistes et les objectifs de santé publique* », a-t-elle lancé sous les applaudissements de la majorité.

- **Nouvelle « taxe soda »**

Un amendement déposé par Olivier Véran, rapporteur général (LRM) du PLFSS, a été adopté dans un large consensus, à 80 voix pour et 3 contre. Il prévoit la modulation d'une taxe déjà existante sur les boissons sucrées afin de mieux lutter contre l'obésité infantile. Depuis 2012, toutes les boissons non alcoolisées sont taxées de la même façon. Désormais, elles le seront en fonction de leur taux de sucre. « *Nous avons travaillé avec un seul objectif, celui d'améliorer la santé des enfants* », a martelé M. Véran quand M^{me} Buzyn, qui s'était montrée réservée en commission des affaires sociales, a rappelé que cette disposition « *vise non pas à gagner de l'argent sur la vente des boissons sucrées, mais à inciter les industriels à mettre moins de sucre dans les boissons* ».

- **Allocations familiales**

La politique familiale a corsé les débats. La baisse de 15 euros par mois de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), une aide versée sous condition de ressources aux parents d'enfants de moins de 3 ans, a été adoptée avec les voix des seuls députés LRM, tous les autres groupes, dont le MoDem, deuxième pilier de la majorité, ayant voté contre. Les plafonds pour en bénéficier seront alignés sur ceux du complément familial (prestation versée aux familles ayant trois enfants et plus), ce qui exclura environ 150 000 foyers du dispositif. Ces mesures qui s'appliqueront aux enfants nés à partir du 1^{er} avril 2018 permettront de réaliser jusqu'à 500 millions d'euros par an d'économie. L'Assemblée a également adopté l'augmentation de 30 % de l'aide à la garde d'enfants versée aux familles monoparentales, dont le coût est estimé à 40 millions d'euros par an.

- **Onze vaccins obligatoires à partir du 1^{er} janvier**

Les députés ont adopté en première lecture par 63 voix pour, 3 contre et 9 abstentions le passage de trois à onze vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. Ces vaccins, déjà réalisés par une majorité de parents, seront nécessaires pour être admis en collectivité (crèche, école, garderie, colonie de vacances...). La mesure a été contestée par le député Nicolas Dupont-Aignan (Essonne, non-inscrit) et la députée LRM du Rhône Blandine Brocard. Une position « *personnelle et politiquement marginale, défendue agressivement et sans fondement* », a déploré le président du groupe Richard Ferrand.

- **Suppression de l'obligation du tiers payant**

L'obligation de généralisation du tiers payant, prévue au 30 novembre, a été supprimée par un amendement du gouvernement. Le député (LFI) du Nord Adrien Quatennens a regretté la disparition d'« *un des très rares acquis sociaux du quinquennat Hollande* » et évoqué « *un amendement clientéliste* » à l'égard des médecins libéraux qui avaient vigoureusement combattu la mesure. Le gouvernement parle désormais d'un tiers payant « *généralisable* » mais pas « *obligatoire* ».

Par Gaëlle Dupont, François Béguin et Raphaëlle Besse Desmoulières

LE MONDE – 01/11/2017

13 Après l'état d'urgence, ce que prévoit la nouvelle loi antiterroriste



Voici les principales dispositions de la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, signée à l'Élysée par Emmanuel Macron le 30 octobre.

Assignation à résidence. Le ministre de l'intérieur pourra assigner une personne à ne pas quitter sa commune et à pointer au commissariat une fois par jour (contre trois fois sous l'état d'urgence). Il peut lui interdire de rencontrer certaines personnes. Comme sous l'empire de l'état d'urgence, le contrôle est confié a posteriori au juge administratif. En revanche, la mesure ne peut être décidée qu'en matière de prévention du terrorisme, et la personne n'est pas assignée la nuit à son domicile. L'assignation est prononcée pour trois mois renouvelables mais ne pourra pas excéder un an, alors que certaines personnes sont restées assignées près de deux ans. Nouveauté, la police pourra proposer, avec l'accord de la personne, le port d'un bracelet électronique. Dans ce cas, le périmètre assigné est élargi au département. Les peines de prison prévues en cas de violation de ces mesures sont durcies par rapport à celles inscrites dans la loi de l'état d'urgence.

Perquisition. Les préfets pourront ordonner des perquisitions administratives, désormais baptisées « visites et saisies », mais elles sont désormais soumises à l'autorisation d'un magistrat judiciaire, le juge des libertés et de la détention (JLD), qui travaille avec le parquet antiterroriste de Paris. Dans le cadre de l'état d'urgence, le préfet se contentait d'informer le parquet. L'exploitation des éventuelles saisies d'ordinateurs, de téléphones et des données numériques copiées, soumise à l'autorisation du juge administratif sous l'état d'urgence, devra obtenir le feu vert du JLD.

Fermeture des lieux de culte. La loi ordinaire va désormais plus loin. Les préfets pourront fermer des lieux de culte dans lesquels « les propos qui sont tenus, les idées ou théories qui sont diffusées ou les activités qui se déroulent provoquent à la violence, à la haine ou à la discrimination, provoquent à la commission d'actes de terrorisme ou font l'apologie de tels actes ». L'état d'urgence s'en tenait aux « propos tenus », sans référence aux « idées ou théories » - diffusées. En revanche il sera possible de saisir en moins de quarante-huit heures, avant exécution de la mesure, le juge administratif.

Périmètres de protection. Les préfets pourront soumettre l'accès à un lieu ou à un événement « exposé à un risque d'actes de terrorisme à raison de sa nature et de l'ampleur de sa fréquentation » à des vérifications, des palpations de sécurité ainsi qu'à la fouille des bagages et des véhicules. Ces mesures sont semblables à celles de l'état d'urgence à la seule différence qu'est désormais invoqué un risque terroriste.

Contrôle parlementaire. L'Assemblée nationale et le Sénat seront tenus informés par les administrations, qui transmettront la copie de tous les actes pris en application de ces mesures. Celles-ci ne sont applicables que jusqu'au 31 décembre 2020. Pour les prolonger, après évaluation, il faudra une loi de prorogation... Comme avec l'état d'urgence, où le contrôle - parlementaire était identique.

Contrôle dans les zones frontalières. Cette mesure n'a rien à voir avec l'état d'urgence, mais prend le relais du rétablissement du contrôle aux frontières qui avait été décidé concomitamment le 13 novembre 2015. Il s'agit, au nom de l'antiterrorisme, d'étendre les « contrôles aux frontières » jusque dans certaines agglomérations qui comprennent des gares ou des aéroports. En réalité, c'est l'immigration irrégulière qui est ici visée.

LE POINT – 02/11/2017

14 Terrorisme : "Nous pourrions revenir à l'état d'urgence", estime Collomb



Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, était interrogé sur la loi antiterroriste, signée par Emmanuel Macron lundi 30 octobre et qui remplace l'état d'urgence.

Le ministre de l'Intérieur s'est exprimé sur le remplacement, ce mercredi 1er novembre, de l'état d'urgence par la loi antiterroriste.

Un retour à l'état d'urgence envisageable ? Le ministre de l'Intérieur [Gérard Collomb](#) a estimé qu'en cas d'attentat de masse, la [France](#) pourrait de nouveau avoir recours au régime exceptionnel de l'état d'urgence, qui a été remplacé mercredi par une loi antiterroriste. « S'il y avait un meurtre de masse – ce qu'on a pu connaître au moment du Bataclan –, c'est possible qu'on soit obligé de le remettre, mais nous allons faire en sorte que nous puissions gérer des situations de crise. Si elle devenait [la situation] extrêmement dramatique, nous pourrions revenir à cet état d'urgence », a-t-il affirmé mercredi 1er novembre sur BFM TV. Le ministre a néanmoins ajouté qu'avec la nouvelle loi, « on sera aussi bien protégés » : « La loi que nous avons faite nous permet de gérer ce genre de situation, et surtout de prévenir un certain nombre d'attentats. »

Gérard Collomb, interviewé dans le « fumoir », nom donné à la salle de crise du [ministère de l'Intérieur](#) lors [des attentats de 2015 et 2016](#), a ajouté qu'une « vingtaine de personnes » seront assignées à résidence dans le cadre de la nouvelle loi antiterroriste, alors que 41 personnes étaient jusqu'à présent assignées à résidence. Ces personnes devront « pointer tous les jours au commissariat ou à une gendarmerie », a-t-il précisé, soulignant « qu'au départ de l'état d'urgence, il y avait des centaines de personnes concernées, aujourd'hui il y a un nombre relativement limité ».

Loi antiterroriste, quelles mesures ?

Instauré dans la foulée des attaques djihadistes du [13 novembre 2015 à Paris](#), les plus meurtrières jamais commises en France avec 130 personnes tuées, l'état d'urgence laisse place à [une loi antiterroriste qui a été critiquée](#) par des associations de défense des droits de l'homme. [Signée par Emmanuel Macron lundi 30 octobre](#), cette loi pérennise plusieurs mesures de l'état d'urgence : elle renforce les pouvoirs de l'exécutif pour assigner quelqu'un (non plus à résidence, mais dans un périmètre au minimum égal à la commune) et réaliser des perquisitions à domicile.

Les autorités peuvent aussi fermer un lieu de culte où se diffuseraient des idées incitant au terrorisme ou effectuer des contrôles d'identité près des frontières et des gares ou aéroports, le tout sans feu vert judiciaire, perquisitions exceptées.

LE MONDE – 02/11/2017

15 A l'approche du référendum, la Nouvelle-Calédonie veut éviter un grand bond en arrière



Alors que s'ouvre jeudi la 16e réunion du comité des signataires, pro et anti-indépendance doivent s'entendre sur la composition du corps électoral.

La 16^e réunion du comité des signataires, l'instance de suivi de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998, jeudi 2 novembre à Matignon, est un rendez-vous déterminant. A un an de la consultation sur l'accès à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie, prévue au plus tard en novembre 2018, il s'agit à la fois de faire le point sur la mise en œuvre de l'accord, notamment en ce qui concerne les transferts de compétences, d'avancer concrètement dans la préparation de la consultation et de tenter d'esquisser des rapprochements tant en ce qui concerne une « stratégie nickel », principale ressource économique du territoire, que dans l'édification d'un « destin commun » entre indépendantistes et non-indépendantistes.

Le référendum de 2018 est le point d'arrivée – mais non le point final – d'un processus de décolonisation amorcé avec les accords de Matignon du 26 juin 1988, au terme de quatre années sanglantes qui firent quatre-vingts morts. Les accords de Matignon puis de Nouméa ont permis de tracer une voie vers l'accession à la souveraineté. Beaucoup de chemin a été parcouru. Pour les indépendantistes, cependant, l'accession à la pleine souveraineté reste l'objectif. Pour autant, l'idée de l'indépendance, aujourd'hui, chez les 160 000 électeurs actuellement inscrits, n'est probablement pas majoritaire. Tout porte à penser que le « non à l'indépendance », si la question était ainsi formulée, l'emporte.

Paradoxalement, ce sont les indépendantistes qui sont les plus exigeants sur la tenue de ce référendum, car c'est pour eux l'aboutissement du processus dans lequel ils se sont engagés depuis trente ans. Renoncer serait comme un reniement. Et ce sont les non-indépendantistes qui redoutent le plus les conséquences d'une consultation dont le résultat risquerait de ranimer les rancœurs. « *A quoi sert de gagner un référendum si c'est pour perdre le vivre-ensemble qui a été construit depuis trente ans ?* », explique Philippe Gomès, le chef de file de Calédonie ensemble.

De plus en plus urbains

Les Kanak, et en particulier leur leader, Jean-Marie Tjibaou, alors président du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), avaient fait le pari, en 1988, d'un processus démocratique qui conduirait la Nouvelle-Calédonie sur la voie de l'indépendance. « *Nous allons convaincre les autres de venir avec nous* », défendait le « vieux chef », assassiné le 4 mai 1989, un an après l'assaut de la grotte d'Ouvéa, par un militant kanak hostile aux accords de Matignon.

Même si les indépendantistes ont conquis et exercent d'importantes fonctions au sein des institutions territoriales, le FLNKS n'a pas réussi à élargir sa base nationale, non seulement chez les Kanak mais aussi auprès des autres communautés. Démographiquement, la part kanak dans une population de près de 275 000 habitants ne progresse plus : elle en représente environ 40 %. Surtout, la société calédonienne de 2018 n'est plus celle de 1988. Une partie de la population kanak s'est urbanisée : 40 % vivent aujourd'hui en ville contre 20 % en 1988.

« Nouméa la blanche », ainsi appelée parce que seuls y vivaient des colons d'origine européenne, est aujourd'hui une ville « métissée », même si la plupart des Kanak vivent dans les quartiers les plus défavorisés et dans les conditions les plus dégradées. Pour nombre de Calédoniens, y compris kanak, voter pour Kanaky – le projet indépendantiste –, c'est aussi s'interroger sur son salaire ou sa retraite de demain, son système éducatif ou sanitaire... Un leader non indépendantiste raconte ainsi s'être vu demander par une jeune Kanak, lors d'une récente tournée de campagne dans une tribu : « *Si on est indépendant, est-ce qu'on aura encore Erasmus ?* »

Actuellement, les indépendantistes dirigent vingt-trois communes sur trente-trois, deux provinces sur trois. Ils ont vingt-cinq élus au Congrès sur cinquante-quatre, cinq membres du gouvernement sur onze. Conséquence des accords de Matignon et de Nouméa, ils exercent une gouvernance partagée dans toutes les institutions territoriales. La Nouvelle-Calédonie dispose de très larges compétences, sans équivalent pour une collectivité française, hors les compétences régaliennes. Son accession au statut de membre associé de l'Unesco, le 30 octobre, témoigne du degré de souveraineté dont elle dispose.

La question posée à l'approche de ce référendum, c'est comment éviter qu'il ne débouche sur un grand bond en arrière, qu'il ne marque un coup d'arrêt sur le chemin parcouru. D'où les enjeux cruciaux de ce comité des signataires. Le préalable est qu'il ne puisse y avoir de contestation sur la transparence de la consultation. Et, donc, que les parties s'accordent sur la composition de la liste électorale. Il reviendra ensuite à l'Etat de prendre les dispositions législatives nécessaires.

Débat sur la « stratégie commune »

Dans la matinée de jeudi, devait également être débattue la question du nickel et de la « stratégie commune » à mettre en œuvre dans les années à venir. Les indépendantistes tiennent aussi à ce que soit réglée la question des derniers transferts de compétences prévus à l'article 27 de l'accord de Nouméa, c'est-à-dire le contrôle de la légalité des communes et des provinces, l'enseignement supérieur et la communication audiovisuelle, ainsi que l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (Adraf), outil de redistribution des terres.

Si chaque camp, indépendantiste et non-indépendantiste, est traversé de lignes de fracture, nombreux sont ceux, de part et d'autre, qui veulent croire qu'un large socle de convergences sur des « valeurs communes » peut être dégagé. Cette réunion du 2 novembre, à Matignon, présidée

par le premier ministre, Edouard Philippe, a pour fonction principale de lever, dans la mesure du possible, les points de désaccord qui pourraient y faire obstacle. L'enjeu n'est pas mineur.

[Patrick Roger](#)

LES ECHOS – 02/11/2017

16 Maël de Calan : « La droite doit refuser la démagogie »



Maël de Calan est candidat à la présidence du parti Les Républicains.

INTERVIEW - Candidat à la présidence du parti Les Républicains, le juppéiste Maël de Calan dénonce dans une interview aux « Echos » les manquements de la politique économique d'Emmanuel Macron et l'attitude de Laurent Wauquiez, qu'il affronte pour prendre la tête de la droite.

« Macron est en train de devenir le président de droite que les gens voulaient. Il fait ce qu'on n'a jamais fait » : êtes-vous d'accord avec Jean-François Copé ?

A certains égards, oui. Emmanuel Macron fait des choses que la droite aurait dû faire depuis longtemps et qu'il serait fou de dénoncer. Mais il ne va pas assez loin. Sa politique va dans le bon sens quand il réforme le marché du travail, mais reste insuffisante quand il ne touche pas aux seuils sociaux, ne défiscalise pas les heures supplémentaires, et n'assouplit pas le CDI. Elle va dans le bon sens quand il encourage l'investissement en supprimant les deux tiers de l'ISF, en instaurant une « flat tax » ou en baissant l'IS. Mais les marges des entreprises n'augmenteront que de 8 milliards au terme du quinquennat. C'est trop peu au regard de l'impératif de compétitivité !

Sur l'innovation, il a raison d'encourager l'émergence d'une « start-up nation » mais que fait-on pour concentrer les savoirs dans des universités à vocation mondiale ? Emmanuel Macron fait une partie du chemin, mais une partie seulement.

Quelle serait votre priorité ?

Il n'y aura pas de croissance sans baisse des impôts et pas de baisse des impôts durable sans baisse des dépenses. La mère des réformes, c'est donc la réduction de la dépense publique. Un quart des dépenses sont des dépenses de retraite : renoncer à repousser l'âge de départ à la retraite, comme le fait Emmanuel Macron, est une erreur majeure.

Un autre quart sont des dépenses de masse salariale : se contenter de 1.600 suppressions de postes de fonctionnaires dans le budget 2018 est très insuffisant.

Faudrait-il supprimer totalement l'ISF ?

Oui, il aurait fallu aller au bout de la logique car l'ISF pénalise la croissance à deux titres : en pesant sur l'investissement productif, mais aussi en envoyant un signal très défavorable à la

création de richesses. Au-delà du fait qu'on pénalise les propriétaires en conservant un bout de l'ISF, le signal envoyé aux investisseurs n'est pas clair, ce qui limitera son effet.

La droite doit assumer sa suppression totale, qui n'est pas un cadeau aux riches mais un outil au service de la croissance et de l'emploi. De la même manière que la baisse de la fiscalité des dividendes et des charges ne sont pas des cadeaux aux rentiers ou aux patrons. Si la droite reprend sur ces sujets la rhétorique de la gauche, comme je l'entends parfois, elle n'a aucune chance de convaincre les Français.

Réformer l'assurance-chômage pour mieux indemniser les démissionnaires et les indépendants est-il une bonne idée ?

Depuis 1981, la France meurt d'idées - bonnes ou mauvaises - qui ne sont jamais financées. Vu l'ampleur des déficits et de la dette de l'Unédic, la priorité n'est pas de créer un nouveau droit à 4 milliards d'euros mais de ramener le système à l'équilibre. Il faut aller vers des mesures par nature impopulaires qui s'appellent la dégressivité des allocations et, pourquoi pas, si le CDI devient un instrument plus souple, la taxation des contrats courts.

Sur l'économie et le social, l'écart entre Laurent Wauquiez et vous est-il si grand ?

Hier, il n'y avait pas de différence. Mais, depuis trois mois, il s'éloigne de notre ADN libéral et du diagnostic de l'offre qui était le nôtre au moment de la présidentielle, pour reprendre les arguments de la gauche. Est-ce par conviction, ce qui serait une erreur ? Ou par démagogie, ce qui serait plus grave encore ?

Les entreprises ne votant pas, il est certes toujours plus populaire de défendre une baisse de l'impôt sur le revenu qu'une baisse de l'impôt sur les sociétés. Je suis très inquiet d'entendre Laurent Wauquiez parler de la suppression de l'ISF comme « *un cadeau à ceux qui ont financé la campagne de Macron* » et ses proches dénoncer « *le culte au veau d'or du libre-échange* ». C'est du Mélenchon dans le texte.

Avec Emmanuel Macron, la droite modérée a-t-elle vraiment un espace ?

Bien sûr ! Même s'il est bien plus proche de nous que ne l'était François Hollande, des millions d'électeurs n'ont envie de se dissoudre ni dans la droite populiste ni dans un centre gauche, même social-libéral. Ils veulent accompagner les réformes quand elles vont dans le bon sens et dire quand ce n'est pas le cas. La suppression de la taxe d'habitation, qui va creuser le déficit, [la hausse de la CSG](#), l'absence de réforme des retraites vont dans le mauvais sens. D'autres sujets, comme la généralisation de la PMA, les allocations familiales, la politique migratoire, nous placent dans l'opposition. Oui, il nous reste un espace. Et ce d'autant plus que nous avons le temps pour nous reconstruire.

Pourquoi les militants, qui veulent un chef dont la voix porte, choisiraient-ils un élu local sans grande notoriété comme vous pour les représenter ?

Pour renouveler nos visages et nos pratiques politiques, ce qui serait déjà un grand progrès ! Mais, surtout, parce qu'ils en ont marre d'une droite qui se contente de slogans et qui échoue au pouvoir, et qu'ils attendent une droite crédible, qui se prépare avec exigence et humilité. Il y a deux manières d'imaginer l'opposition : soit s'opposer à tout, tout le temps et bruyamment ; soit chercher à incarner une alternative crédible et cohérente au pouvoir. La droite doit refuser la démagogie pour ne pas perdre toute crédibilité et toute chance d'être efficace quand elle sera au pouvoir.

Isabelle Ficek et Pierre-Alain Furbury

L'OPINION – 02/11/2017

17 États-Unis: le républicain Jerome Powell pressenti pour présider la Fed



Le Républicain Jerome Powell

ASIE

La [Chine](#) a annoncé jeudi 2 novembre son intention d'abaisser ses droits de douane et de développer le financement bancaire dans le but d'accroître ses importations et de développer sa consommation. Le vaste excédent commercial chinois est critiqué par un certain nombre de pays, dont les [États-Unis](#), qui souhaitent que la Chine achète à l'extérieur davantage de marchandises pour que la balance commerciale soit rééquilibrée. [Donald Trump](#) est attendu en Chine la semaine prochaine. Les relations commerciales seront un des principaux sujets de discussion. Le président américain a qualifié mercredi le déficit commercial des États-Unis avec la Chine « d'embarrassant » et « d'horrible ».

AMÉRIQUES

Donald Trump a l'intention de choisir Jerome Powell, un des membres du conseil des gouverneurs de la [Réserve fédérale des États-Unis](#), comme prochain président de la banque centrale américaine, apprend-on mercredi 1er novembre de source proche du dossier. L'annonce devrait avoir lieu jeudi 2 novembre. Jerome Powell, 64 ans, était déjà considéré comme le favori pour [succéder à Janet Yellen](#). Le choix présidentiel devra être confirmé par le Sénat. Le mandat de Janet Yellen expire en février 2018. Jerome Powell devrait poursuivre sa politique de relèvement progressif des taux d'intérêt, pour accompagner la reprise.

EUROPE

La Banque d'Angleterre (BoE) devrait relever son taux d'intérêt directeur jeudi 2 novembre pour la première fois depuis plus de dix ans, en dépit d'une [croissance économique encore faible](#). La quasi-totalité des économistes interrogés par Reuters estiment que la BoE portera son taux directeur de 0,25 %, niveau où il est depuis plus d'un an, à 0,50 %, niveau où il avait été descendu en mars 2009 dans la foulée de la crise économique et financière de 2008 et où il est resté jusqu'à l'an dernier.

LE FIGARO – 02/11/2017

18 Onze pays du Pacifique ravivent le traité boudé par Trump



Le Japon et dix États d'Asie et d'Amérique négocient pour obtenir un accord sur le partenariat transpacifique.

Jeu à 11. Le Japon accueille depuis lundi dans la petite ville d'Urayasu (banlieue de Tokyo) les onze pays qui demeurent engagés à ratifier l'accord dit TPP (pour [Trans-Pacific Partnership, ou partenariat transpacifique](#)). En prévision d'un sommet entre pays de l'organisation régionale Apec au Vietnam la semaine prochaine, Tokyo cherche à raviver dans la région Asie-Pacifique la flamme du libre-échange et de l'harmonisation, si brutalement éteinte par Donald Trump dès son arrivée à Washington.

[Après le retrait des États-Unis des négociations](#) - l'un des tout premiers décrets signés par Donald Trump, le 23 janvier - l'Archipel est devenu la plus puissante économie parmi les 11 en discussions. Mais, pour Tokyo, cette position de leader est presque iconoclaste. Il avait dans un premier temps tardé à rejoindre les négociations du TPP avant d'en devenir, [sous l'impulsion de Shinzo Abe, son plus fervent avocat](#). Comme les autres dirigeants de la région, le premier ministre du Japon voit dans cet accord une opportunité unique de réformer et de moderniser son pays - en particulier son secteur agricole moribond.

Le TPP ouvrira aussi de nouveaux marchés à ses entreprises dont le marché national se rétrécit à mesure que la population japonaise vieillit. Plus généralement cet accord ferait enfin apparaître le Japon comme le «leader régional» qu'il n'a jamais su devenir malgré son exceptionnel développement économique après-guerre.

Les États-Unis représentaient à eux seuls 60 % du PIB des pays membres de la négociation TPP. Mais les 11 pays restés à la table des négociations constituent encore une part très substantielle de l'économie de la planète: ils dégagent 13,5 % du PIB, 6,6 % de la population, et 15 % du volume mondial des échanges. Surtout, une «zone TPP» s'opposerait à l'écrasante Chine. Pékin pousse ses propres pions et un «Partenariat économique régional global» (RCEP) regroupant 16 pays dont la plupart des membres du TPP.

[Mais les négociateurs du TPP sauront-ils s'entendre sans la force d'entraînement de la locomotive américaine?](#) L'Oncle Sam joue traditionnellement l'arbitre, commercial mais aussi militaire, dans la région. Le marché américain représente une telle source d'opportunités, en particulier pour les économies en voie de développement rapide comme le Vietnam, qu'ils étaient prêts à d'importantes concessions dans la négociation. Deux arguments que le Japon ne peut avancer. Une cinquantaine de règles du TPP sont aujourd'hui sujettes à dispute, comme le droit des entreprises à poursuivre en justice les États qui enfreindraient ledit pacte, ou encore la protection des salariés. Le TPP, bien davantage qu'un simple accord de libre-échange, offrait une véritable harmonisation réglementaire, presque philosophique, à ses parties. Les négociateurs actuels pourraient accoucher d'un TPP au rabais.

Les parties souhaitent sceller l'accord en novembre. Avant de le présenter aux États-Unis pour les convaincre de revenir parmi eux. Shinzo Abe en particulier escompte que Donald Trump - et sinon lui, son successeur - réalisera que son pays sera marginalisé en Asie-Pacifique si les 11 nations participantes s'offrent des conditions de négoce avantageuses.

Régis Arnaud

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

